

## ARRETE TEMPORAIRE N° 2024-093

### PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

#### LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

**VU** le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,  
**VU** la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,  
**VU** le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,  
**VU** la demande du service de l'Eau et de l'Assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg du 25/09/2024,

**CONSIDERANT** que dans le cadre **des travaux du réseau d'assainissement**, pour une parfaite sécurité, il est nécessaire de modifier les règles de circulation.

### Arrête

**Article 1:** Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

**Du 7 octobre au 18 octobre 2024,**

**à partir de l'intersection entre la route de Strasbourg et la rue Albert Zimmer et jusqu'au 17 route de Strasbourg**

*Règlementation 4.03.02 : stationnement interdit et qualifié de gênant dans la zone des travaux*

*Règlementation 3.02.05 : Voie à vitesse limitée à 30 km/h et dépassement interdit*

**Directives :** La chaussée sera rétrécie ponctuellement.

**La circulation des piétons sera déviée sur le trottoir d'en face.**

**Article 2:** Les véhicules seront déviés alternativement de part et d'autre de la zone d'intervention, vers la partie restante de la chaussée.

**Article 3 :** La circulation sera alternée par feux aux abords de la zone d'intervention, à l'intersection de la route de Strasbourg et de la rue Albert Zimmer.

**Article 4 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par la société EIFFAGE.

**Article 5 :** Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 :** Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- M. Pascal LEIMENSTOLL, Evènements et Manifestations à la CTS
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole
- M. MURER Olivier, du service de l'Eau et de l'Assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg,
- Aux archives à la Mairie.

04 OCT. 2024

Fait le

La Maire,

Michèle KANNENGIESER

Pour le Maire,  
l'adjoint délégué  
**Camille MEYER**

